



SECTION DE L'AIN

01@unsa-education.org

Comité technique spécial départemental du 25 janvier 2018 Carte scolaire 2nd degré

Le ministère a communiqué la dotation en emplois aux académies pour la rentrée de septembre 2018 lors du comité technique ministériel du 20 décembre 2017, celle-ci validant des choix politiques annonçant des tensions. Avec cette première carte scolaire du quinquennat, la politique budgétaire du gouvernement en matière d'éducation se concrétise. La priorité au primaire se confirme. Le secondaire est, lui, confronté à la difficulté de devoir accueillir plus d'élèves sans moyens supplémentaires.

On assiste cette année, contrairement aux précédentes, à une réelle dégradation du taux d'encadrement des élèves et à un redéploiement entre les académies. Il faudra accueillir 26 000 élèves de plus (+0,56%) à moyens constants. Ainsi, 11 académies gagnent des postes (**c'est heureusement le cas de notre Académie qui en gagne 271 dans le 1er degré et 94 dans le 2nd degré**), 5 maintiennent leurs moyens et 15 en rendent. Même si le coût du secondaire en France est supérieur à celui des pays comparables, c'est surtout à cause d'une offre de formation plus large notamment d'options et non d'un nombre d'élèves par classe inférieur. Ne soyons pas dupes, le ministère semble opérer un rééquilibrage, mais il encourage le développement des enseignements facultatifs au collège. Sans dotation supplémentaire, cela ne peut se faire qu'en diminuant les dédoublements et les groupes à effectifs réduits pourtant nécessaires à la réussite des élèves les moins à l'aise. Où est l'esprit de la Réforme du Collège ?

Elle va vivre s'il n'y a plus de moyens supplémentaires pour le second degré (un seul EPI obligatoire en cycle 4) alors qu'il faut accueillir beaucoup plus d'élèves et que les collèges sont priés d'élargir l'offre d'enseignements et d'enseignements facultatifs. Par conséquent les établissements vont être mis devant des choix. Ce sera compliqué d'accueillir davantage d'élèves, d'ouvrir de nouvelles formations tout en dédoublant des groupes pour permettre des travaux interdisciplinaires. Il y aura une forme d'éradication par la contrainte de la réforme. Les acteurs de terrain vont se retrouver devant la difficulté d'avoir à sauver des postes, d'ouvrir des divisions sans moyens supplémentaires, tout en ayant une offre de formation qui puisse faire face à la concurrence des autres établissements. A la fin quelle marge auront-ils pour travailler différemment ?

Au niveau national, comme au niveau académique, le SE-UNSA s'interroge sur les clés de répartition des moyens dans un souci permanent de transparence et de respect des textes. Un dialogue social de qualité, auquel nous sommes attachés, est indispensable dans notre académie pour une juste répartition des moyens. Or, cette année les informations ont été communiquées tardivement aux établissements alors qu'elles ont été modifiées dans le sens d'une augmentation des seuils que nous déplorons. Nous continuons à pointer la problématique du milieu rural (lien direct entre les moyens alloués à ces territoires et les conventions ruralité), celle de l'éducation prioritaire (besoins en termes d'emplois et anticipation nécessaire concernant le volet indemnitaire et la gestion du temps de travail avec la pondération), et les conséquences sur quelques établissements de l'effet de seuil qui peut conduire à envisager la fermeture de 2 divisions (Ceyzériat).

Pour le SE-UNSA, le redéploiement systématique des moyens n'est pas la bonne réponse à la question des besoins croissants. La réussite de tous les élèves et la prise en compte des plus fragiles en dépend. La répartition des moyens entre les départements marque la première étape de la carte scolaire 2018. Or, Mme l'inspectrice, le signal envoyé en direction du département de l'Ain n'est pas bon. Aucun poste accordé par l'académie malgré une hausse des effectifs en collège. Va-t-on souffrir encore longtemps de notre voisinage avec le Rhône ? Et le plus dur reste à faire car il va désormais s'agir d'ouvrir (peu) et de fermer des divisions et des postes.

Pour l'UNSA-Education, il faut veiller à consolider l'offre éducative en milieu rural, réduire les effectifs des classes, répondre aux besoins des élèves hors éducation prioritaire notamment en soutenant l'organisation des enseignements et des projets pour tous au collège, accompagner les lycées qui, bien qu'exclus du classement en éducation prioritaire, en ont toutes les caractéristiques, en particulier dans la voie professionnelle.

Bien que le ministre parle de confiance, les éléments n'y sont pas. Si on fait le bilan des six premiers mois de M. Blanquer, en passant en revue les réformes de la maternelle à Parcoursup, nous craignons l'imposition de méthodes de lecture très mécaniques au primaire, nous dénonçons le manque de postes dans le second degré et nous sommes déçus par les dernières propositions sur la réforme du bac et du lycée. Dans ce cadre, le SE UNSA au sein de l'UNSA Education, marque ses inquiétudes et envisage des actions communes avec les autres syndicats.

Une dotation zéro pour le second degré alors qu'il y a une hausse démographique fait craindre que le lycée ne devienne une réserve de postes pour réussir à adapter le collège à l'augmentation de l'offre de formation. Enfin, il y a la voie professionnelle. Et là, on ne voit même pas les intentions de réforme. Le ministre dit que c'est prioritaire mais on est dans le flou alors même qu'elle devra s'articuler avec la réforme de l'apprentissage.

Parallèlement à cela, on voit repartir l'inflation alors que le point d'indice fonction publique est gelé et les accords PPCR reportés. 2018 va être une année difficile pour les agents. Alors que des perspectives de croissance se dessinent pour le pays, les fonctionnaires ne pourront pas être les seuls à voir leur revenu stagner. Il faudra bien que l'Etat employeur dise comment il s'engage dans sa politique salariale.

Il manque une visibilité sur le sens de l'action ministérielle. Il y a beaucoup d'annonces, un dialogue social minimal qui ne permet pas de voir la hiérarchie des priorités et les calendriers de travail. Les six premiers mois du ministre sont inquiétants pour l'Ecole et pour les personnels.

Le SE-UNSA se positionnera sur les propositions définitives en appréciant leur potentiel de progrès pour les élèves, mais aussi pour les personnels qu'il représente. La réforme ne saurait s'accompagner d'une réduction du nombre de postes d'enseignants en lycée alors que les effectifs sont déjà beaucoup trop lourds pour un suivi et un accompagnement efficace de chaque lycéen. Les conséquences d'une éventuelle semestrialisation sur les services devront être étudiées et le cas échéant, limitées par des règles négociées. Quant à la mise en œuvre de la réforme et des nouveaux programmes, elle ne pourra se faire sans un vaste plan de formation continue individuelle, mais aussi collective dans chaque établissement.

Enfin, toute nouvelle charge de travail devra être reconnue et rémunérée, par exemple pour la part de « contrôle continu » dans la certification.

Sylvie JACKOWSKI
Secrétaire départementale